



Dijon, jeudi 23 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/01825

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau (mesures d'économie d'eau)**CANAL DE BOURGOGNE - vallée de l'Ouche**
Reprise différée de la navigation**Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 25/03/2023 à 09:00 au 28/03/2023 à 19:00**

- o Canal de Bourgogne
entre les pk 160,685 (écluse 1S d'Escommes) et pk 211,320 (écluse 54S de Larrey)

Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.6 m)**- à partir du 25/03/2023 à 09:00**

- o Canal de Bourgogne
entre les pk 160,685 (écluse 1S d'Escommes) et pk 211,320 (écluse 54S de Larrey)

Commentaire :

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison d'un déficit chronique de la ressource en eau, la navigation ne pourra reprendre de façon normale sur le secteur susmentionné en ce début de haute saison. Nous vous prions de bien vouloir respecter les consignes données par les agents de VNF. Les conditions de navigation pouvant évoluer, il est recommandé de consulter régulièrement les avis à la batellerie.

Service(s) à contacter :

UTI Bourgogne, 1 chemin Jacques Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX
Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de l'UTI

Signé

Fabien MARQUIS